



Arrêté n°ARRE2021-317

**Arrêté réglementant
temporairement la
circulation et le
stationnement au niveau
des 2, 12 et 13 rue Le
Gonidec**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté n°2020-228 en date du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation de fonctions à Jean-Yves TREBAOL, Adjoint au Maire,

Vu la demande émanant de l'entreprise BYES-Brest, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex en date du 6 septembre 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de la création d'un branchement gaz rue Le Gonidec, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au niveau des 2, 12 et 13 rue Le Gonidec,

ARRETE

Article 1:

La circulation et le stationnement seront interdits au niveau des 2, 12 et 13 rue Le Gonidec à compter du début des travaux le lundi 20 septembre 2021 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 15 jours).

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise BYES-Brest, TSA 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise BYES-Brest,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- bretag-ut29.uc2-4@direccte.gouv.fr

A Bohars, le 6 septembre 2021

Jean-Yves TREBAOL

